

Frantz SERVA

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

Immeuble Le Triangle
ZAC de la Grande Voie la Jaille
97122 Baie-Mahault
Siren : 422 642 522 00012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DES APPORTS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission, qui m'a été confiée par l'unanimité des futurs associés de la société A3 TOP CARS SAS en date du 11 octobre 2024 concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Andréa GUAYROSO dans le cadre de la constitution de cette société, j'ai établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L 223-9 du code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de convention d'apport en nature, signé par les personnes physiques apporteurs concernés le 04 novembre 2024. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Mon rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. CONTEXTE GENERAL ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

Le présent apport de véhicules envisagé par **Monsieur Andréa GUAYROSO**, lors de la constitution de la SAS A3 TOP CARS, vise à doter cette nouvelle société, spécialisée dans la location de véhicules, de deux véhicules dont il est actuellement propriétaire.

1.2. PRESENTATION DES SOCIETES ET DES PARTIES EN PRESENCE

1.2.1. Personne physique apporteur

Frantz SERVA

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

Immeuble Le Triangle
ZAC de la Grande Voie la Jaille
97122 Baie-Mahault
Siren : 422 642 522 00012

La société A3 TOP CARS va être constituée par l'apport de 02 véhicules actuellement détenus par Monsieur **Andréa GUAYROSO**, demeurant 61 Résidence Achille René-Boisneuf escalier 3, 97110 Pointe à Pitre.

1.2.2. Société bénéficiaire A3 TOP CARS

Conformément au projet de statuts, il est prévu que A3 TOP CARS soit une société par actions simplifiée au capital de 33 000 € (trente-trois mille euros) dont 1 500 euros en numéraire et 31 500 euros en nature. Son siège social est établi au 602 Résidence Les Aloès, Daubin 97170 Petit-Bourg.

1.3. DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de traité d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques de l'apport

L'apport sera réalisé avec effet à la date de création de A3 TOP CARS.

Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-9 du code de commerce.

1.3.2. Aspects fiscaux

En matière de droits d'enregistrement, l'apport donnera lieu au paiement d'un droit fixe, conformément aux dispositions de l'article 810 du code général des impôts.

1.3.3 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à la constitution définitive de la société A3 TOP CARS.

1.3.4. Rémunération des apports

En rémunération des apports, il sera attribué à Monsieur Andréa GUAYROSO, 315 actions de A3 TOP CARS de 100 euros de valeur nominale chacune.

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

Frantz SERVA

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

Immeuble Le Triangle
ZAC de la Grande Voie la Jaille
97122 Baie-Mahault
Siren : 422 642 522 00012

1.4. PRESENTATION DE L'APPORT

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Description des apports

Les véhicules ci-après :

- Renault Trafic immatriculé FD 678 AE, date de 1^{ère} mise en circulation, le 08/01/2019,
- Renault Clio immatriculé FN 749 AQ, date de 1^{ère} mise en circulation, le 14/01/2020,

Dont les apports sont envisagés à titre de constitution de la société A3 TOP CARS, ont été évalués à des valeurs respectives de :

- Renault Trafic immatriculé FD 678 AE, 19 000 euros,
- Renault Clio immatriculé FN 749 AQ, 12 500 euros,

Soit pour un total de 31 500 euros

2. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ma mission a pour objet d'éclairer tous les associés du A3 TOP CARS sur la valeur des apports devant être effectués par Monsieur Andréa GUAYROSO.

J'ai notamment :

- Rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet de traité d'apport ;
- Vérifié la pleine propriété des titres apportés en me faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- Consulté les documents juridiques et financiers ;
- Examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties ;

Enfin, j'ai obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de **A3 TOP CARS** me confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever

Frantz SERVA

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Basse-Terre

Immeuble Le Triangle
ZAC de la Grande Voie la Jaille
97122 Baie-Mahault
Siren : 422 642 522 00012

ou, remettre en cause de façon significative les valeurs des apports qui m'ont été communiquées.

2.1. APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

L'apport des véhicules envisagé est effectué par une personne physique.

Aux termes du projet d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des véhicules en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement n°2004-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.2. REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assurée de la pleine propriété par Monsieur Andréa GUAYROSO des véhicules objet du présent apport. (*Déclarations d'achat de véhicule d'occasion en date du 03 octobre 2024*)

2.4. APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur des véhicules représentant 95,45% du capital de A3 TOP CARS.

2.4.2. Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur d'apport a été déterminée par les parties en considérant des approches d'évaluation réalisées par le cabinet de C.E.A. Conseil Expertise Automobile situé 05 les Seuils Raizet, 97139 les Abymes, à la date du 20/08/2024.

3. CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 31 500 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des véhicules apportés est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

SERVA Frantz
EXPERT COMPTABLE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
DE BASSE-TERRE
Imm. Triangle - Rue Thomas Edison
BP 2229 - 97122 BAIE-MAHAULT
Tél. : 0590 26 76 52 - Fax : 0590 26 67 89

Fait à Jarry le 07 novembre 2024

Le commissaire aux apports
Frantz SERVA